



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-cinq et le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à

Présents : 19 la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-quatre mars deux

Excusé : 8 mil vingt-cinq.

Pouvoirs : 8

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Cindy GAUVIN, Malika VIVIN, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Monsieur Eric BARRAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT
Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

Absents :

Madame Sophie LAMBERT
Monsieur Lucas GILLY



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

DCM N°2025-16 Finances – Demande de subvention d'investissement au Conseil Départemental au titre de l'aide au développement de la pratique culturelle et artistique pour l'acquisition de matériel scénique pour le théâtre de la Manare

Rapporteur : Marie-Paule DELLAROVERE

Il est rappelé que la commune est dans l'obligation de louer du matériel scénique son et lumière suivant les fiches techniques des différents spectacles culturels du théâtre de la Manare pour un coût de fonctionnement avoisinant les 4500.00€ par an.

Afin de promouvoir la pratique culturelle et artistique du théâtre de la Manare aux différents publics et acteurs du territoire, il apparaît nécessaire de remplacer une partie du matériel scénique lumières vétuste par le passage en LED moins énergivores, et faire l'acquisition de matériel scénique son dans un but d'économie de location de matériel.

Le département contribue activement au développement et à l'attractivité des communes des Bouches du Rhône, et finance des projets essentiels à l'amélioration du cadre de vie et au bien-être des habitants du territoire.

Dans ce cadre, des investissements pouvant faire l'objet d'un cofinancement, il importe à la commune de solliciter sa participation

La présente délibération vise donc à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône afin de doter le théâtre de la Manare d'un équipement adapté scénique pour l'accueil de spectacles vivants.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 6 035.70 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches du Rhône « Aide au développement de la pratique culturelle et artistique »	30 %	1 810.71 euros



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

Autofinancement		
Commune de Saint Mitre les Remparts	70 %	4 224.99 euros
TOTAL	100 %	6 035.70 euros

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de procéder à l'acquisition de matériel scénique pour le théâtre de la Manare

Considérant que dans le cadre de la campagne de financement de l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire, il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Le Conseil municipal, à l'Unanimité,

APPROUVE la demande d'aide financière auprès du Conseil Département des Bouches du Rhône comme suit :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches du Rhône « Aide aux développements de la pratique culturelle et artistique »	30 %	1 810.71 euros
Autofinancement		
Commune de Saint Mitre les Remparts	70 %	4 224.99 euros
TOTAL	100 %	6 035.70 euros

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20250331-DEL2025-16-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le budget communal exercices 2025 et suivants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet

